*Collaborons pour la réussite !*

# Renseignements pertinents pour les parents et élèves

## Absences ou retards des élèves

Si vous connaissez la date d'une absence ou d'un retard de votre enfant, veuillez en aviser la personne titulaire de classe par un billet écrit. Autrement, veuillez SVP laisser un message à l'adjointe administrative au 856-2727. Ses heures de bureau sont de 7 h 45 à 15 h 30. Un message peut être laissé dans la boîte vocale la veille au soir ou tôt le matin. Par mesure de sécurité, un membre du personnel vous téléphonera si nous n'avons pas été avisés de l'absence de votre enfant. **Un rappel que la cloche sonne pour l'entrée des élèves à 8 h 10.**

**Si votre enfant est en retard :**

1) Le parent est prié d'avertir le secrétariat de l'école au 856-2727.
2) À son arrivée, l'enfant doit se présenter au secrétariat et signaler son arrivée. Il ou elle recevra alors une **carte de retard jaune/orange** qui devra être remise à la personne titulaire de l'enfant une fois entré en classe. En cas d'oubli, l'élève devrait retourner au secrétariat pour obtenir sa carte.

Si les points 1) et 2) n'ont pas été respectés, l'école fera un appel pour confirmer l'absence de votre enfant. Nous ne dérangerons pas les titulaires en salle de classe pour vérifier si un élève est arrivé ou non avant de faire l'appel. Nous ne voulons pas semer la panique chez les parents, mais nous voulons aussi éviter les interruptions en salle de classe afin de maximiser les apprentissages des élèves.

## Stationnement et zone de débarquement

Prière de noter qu'il y a des places réservées pour les parents (visiteurs) qui veulent entrer dans l'école pour une très courte durée. Nous encourageons les parents à se servir de ces espaces. Pour des raisons de sécurité, il est **interdit de déposer les enfants devant la porte principale du stationnement ou dans le stationnement**. Nous vous demandons d'utiliser la zone de débarquement située devant l'école, sur la rue Gross. Nous avons des bénévoles qui aident les enfants à sortir de la voiture sans que les parents aient à sortir. Ce service permet aux enfants de développer leur autonomie tout en demeurant en sécurité. **Si vous devez accompagner votre enfant dans l'école**, SVP vous stationner afin de ne pas bloquer la zone de débarquement, dans les espaces pour les visiteurs ou sur les rues avoisinantes. Merci de votre coopération.

## Visiteurs à l'école

Afin que notre milieu scolaire soit sécuritaire pour votre enfant, des mesures sont prises afin de limiter et contrôler les déplacements des visiteurs dans l'école.

- Les personnes désirant circuler dans l'école doivent en demander la permission au secrétariat. On vous remettra un laisser passer. Si vous désirez vous entretenir avec votre enfant, nous lui demanderons de venir vous rejoindre au secrétariat.
- Si vous désirez venir le chercher durant la journée, veuillez en aviser la personne titulaire de classe. À votre arrivée, nous demanderons à votre enfant de venir vous rejoindre. Si vous devez venir le chercher durant les pauses extérieures, nous ferons un appel à l'extérieur de l'école pour faire venir votre enfant au secrétariat.
- Lorsque tous les élèves sont rentrés les portes sont verrouillées de l'extérieur. Si vous devez arriver en retard, vous pouvez passer par le secrétariat.
-

## Changement d'autobus ou transport fin de journée

Les changements d'adresse et les changements d'arrêts sont permis durant l'année scolaire, mais ce à condition que les adresses soient dans la fiche de l'élève dans notre système informatisé. **Toute nouvelle demande doit être soumise au moins 5 jours à l'avance. Si le nom de l'enfant avec son arrêt ne figure pas sur la liste de la personne conductrice de l'autobus, l'enfant ne peut être permis dans l'autobus. Toute demande de dernières minutes sera refusée. Notez bien que chaque élève à un arrêt assigné, ce n'est pas parce qu'il existe un arrêt que n'importe quel élève peut l'utiliser. Un enfant ne peut donc pas changer d'arrêt, même si c'est dans le même trajet d'autobus.** Il est très important de noter que le transport scolaire est un privilège et non un droit. L'autobus scolaire est un moyen de transport pour assurer que les élèves se rendent de la maison à l'école et de l'école à la maison. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un service de taxi. Il est donc important d'informer l'école de l'adresse du service de garde, s'il y a lieu. Les arrêts occasionnels ne sont plus permis, sauf dans le cas d'une garde partagée. Les demandes de transport temporaires sont aussi interdites. **Si un parent choisit de venir chercher son enfant au lieu qu'il prenne l'autobus**, nous leur prions d'éviter, dans la mesure du possible, d'appeler à l'école à la dernière minute pour nous le signaler. Nous comprenons qu'il peut y arriver des imprévus.

## Remise des bulletins et des rapports de rendement

Les parents qui n'enverront pas leur enfant le dernier jour de classe pour récupérer son dernier rapport scolaire devront revenir au plus tard le mardi de la semaine suivant la dernière journée d'école pour le récupérer en personne ou encore remettre une grande enveloppe préaffranchie (3$) afin que le bulletin leur soit posté à la fin juin. Si le parent fait ni l'un ni l'autre, le bulletin restera à l'école jusqu'en septembre.

## Appareils photographiques et objets de valeur à l'école

Avec les diverses utilisations négatives qu'on peut faire d'une photo numérique, le personnel de l'école doit demander la permission au parent avant d'utiliser une photo prise de l'enfant. Cette rigueur se transmet difficilement aux élèves et aux parents. Il est donc interdit aux élèves et aux parents de photographier les élèves qui ne sont pas leurs enfants. Il est aussi déconseillé d'apporter des objets de valeur à l'école. Malgré tous nos efforts pour éviter que les enfants prennent les objets des autres, le personnel de l'école ne peut être tenu responsable des objets perdus ou volés. Si un article, n'appartenant pas à votre enfant, apparaît chez vous, nous vous prions d'en aviser l'école.

## Jeux et jouets permis à l'école

Il est permis d'apporter des jouets à l'école pour utilisation à la récréation ou lors d'occasions spéciales en classe tel que prescrit par la personne enseignante. Les ballons, balles (molles genre tennis ou Nerf), cordes à sauter, cloche-pied, petites voitures, toutous et tout autre jouet non violent sont permis. Les bâtons de hockey, de lacrosse, de baseball, les raquettes, les Frisbee durs, épées, fusils, fléchettes, baguettes ou tout autre jouet qui peut être utilisé violemment ou représente la violence sont interdits. Les jeux de poursuite ne sont pas permis sauf le jeu de TAG, quand tous les joueurs sont d'accord d'y jouer. Les jeux de bataille sont interdits. L'échange de cartes de collections (Pokémon, Bakugan, etc.) sont interdits à l'école.

## Encadrement des élèves

Un **code de vie** est élaboré en collaboration avec les élèves **dans chacune des classes titulaires**. Un code de vie parallèle est fait par les spécialistes dans leurs cours respectifs. Chaque titulaire est responsable du suivi en ce qui a trait aux comportements des élèves de sa classe. Dans le cas d'élèves perturbateurs, un plan est élaboré par la personne enseignante afin de motiver l'élève à mieux se comporter à l'école. Les parents sont informés lorsqu'une telle mesure devient nécessaire.

**Dans le cas d'écarts de comportement à l'extérieur de la salle de classe**, voici les étapes suivies :
**1)** L'élève qui ne se comporte pas de manière conforme aux règlements de l'école reçoit un **avertissement verbal**. Selon le jugement de la gravité du comportement de l'élève par la personne qui surveille, on peut passer à l'étape 2 immédiatement.
**2)** Si le comportement persiste ou si le comportement est jugé plus grave, l'élève peut avoir un retrait (5, 10, 15 minutes, selon la gravité) de l'endroit du jeu à l'intérieur de la cour d'école, soit contre le mur ou en suivant la personne qui surveille. À cette étape, la personne qui surveille remplit une fiche d'intervention qu'elle remet à la personne titulaire de classe de l'élève. Si le comportement persiste ou s'aggrave, l'élève peut être retiré de la cour d'école pour aller réfléchir au local d'encadrement.
**3)** Si le comportement est de nature violente, une référence est faite à la personne intervenante et/ou à la direction de l'école. La personne intervenante ou la direction s'occupera de faire le suivi auprès des élèves impliqués et assignera une conséquence selon l'historique des comportements précédents des élèves impliqués. La direction se chargera de communiquer avec les parents, si elle le juge nécessaire. Une description de l'incident et de l'intervention sera notée dans le dossier d'encadrement électronique de chaque élève impliqué (victimes et témoins aussi). Les titulaires sont informés par courriel d'un ajout au dossier électronique de chaque élève.
**4)** Lorsque les comportements persistent, il devient nécessaire d'élaborer un **plan en collaboration avec les parents** et avec l'équipe stratégique, au besoin si les stratégies initiales ne fonctionnent pas. Dans le cas d'agresseurs et/ou victimes à répétition, des mesures sont prises pour leur venir en aide, en collaboration avec la direction.
**5)** Lors de **comportements très graves ou des comportements violents ou intimidateurs à répétition**, un élève peut avoir **une suspension de l'école jusqu'à cinq (5) jours** par la direction de l'école. Cette suspension peut être interne ou externe, selon la situation. À la suite d'une suspension externe, les parents doivent accompagner leur enfant à l'école afin de faire une brève rencontre avec la direction le matin du retour en classe.

## Alimentation nutritive et sans allergènes*

Les élèves ont l'occasion de prendre une collation nutritive en matinée, généralement avant la récréation du matin. Les titulaires exigent que les collations soient nutritives. Des fruits, légumes, fromages, yogourts, barres céréales non-enrobées ou craquelins sont des exemples de collations acceptables. Les collations à faible valeur nutritive sont déconseillées et seront retournées à la maison. Il en est de même pour les boissons sucrées (gazeuses ou genre Gatorade) dans les dîners. Nous vous remercions de votre collaboration.
*** Les aliments contenant des arachides et des noix (amandes, noix du Brésil, noix de cajou, noisettes ou "Nutella", pistaches) sont interdits.**

## Sécurité en éducation physique

Afin de prévenir les accidents au gymnase, nous demandons aux parents de nous aider à faire respecter auprès des élèves les quelques consignes suivantes :

- ✓ Le pantalon ou la culotte courte ne devrait pas avoir de poches extérieures, des fermetures ou cordes à anneaux. Ces éléments de mode peuvent devenir un risque d'accrochage sur les appareils ou gêner certains mouvements, causant des blessures pendant les activités physiques. Les pantalons devraient aussi être d'une longueur convenable.
- ✓ Pour des raisons semblables, nous demandons aux élèves d'enlever les bijoux qui pendent et d'attacher les cheveux longs afin de dégager la vue. Merci de votre collaboration.